



Avis de rupture de stock

(timolol (maléate de), Sol. Oph. 0,25 %)

La RAMQ vous informe que le produit du médicament timolol (maléate de) en concentration de 0,25 % inscrit à la *Liste des médicaments* est présentement en rupture de stock.

Comme mesure temporaire, la RAMQ accepte de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la préparation, à l'extérieur de sa pharmacie, d'une magistrale en format 5 ml renfermant du timolol (maléate de), et ce, depuis le 23 mars 2020. Lorsque le pharmacien fera préparer la magistrale, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation, à même le coût du médicament. Vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement d'une ordonnance.

Pour ce faire, vous devrez utiliser le code de facturation suivant :

timolol (maléate de)	Sol. Oph.	0,25 %	99113751
----------------------	-----------	--------	----------

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au Programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.